

PRIX LIRE ET CHOISIR DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

REGLEMENT DE CONCOURS

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, le Réseau des médiathèques de SQY organise un Prix littéraire, attribué par un public de lecteurs adolescents : le « Prix Lire et choisir », dont l'objet est de récompenser une œuvre de fiction d'un(e) auteur(trice) contemporain(e).

Ce prix permet aux jeunes lecteurs de Saint-Quentin-en-Yvelines de participer activement à l'élection de leur œuvre préférée parmi les 3 ouvrages préalablement sélectionnés par des professionnels de la lecture du territoire. Dans une plus large mesure, ce Prix a pour objectif de promouvoir auprès du public la découverte et la lecture d'auteurs contemporains, et les actions entreprises par le Réseau des médiathèques de SQY en faveur du livre et de la lecture.

ARTICLE 2 - SELECTION

Le comité de sélection tiendra compte des différents critères énoncés ci-après :

Titres :

- ❑ Livres édités ou réédités par toute maison d'édition francophone, depuis moins de 5 ans et jusqu'au 30 juin de l'année N-1.
- ❑ Romans, bandes dessinées ou romans graphiques, albums, écrits ou traduits en langue française.
- ❑ Qualité littéraire ou graphique des ouvrages.

Sélection :

- ❑ Pas plus de 3 titres dans la liste des ouvrages sélectionnés.
- ❑ Livres d'auteurs et d'éditeurs différents.

ARTICLE 3 - LE COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection est composé de bibliothécaires et de documentalistes de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ils se réuniront une première fois pour établir une liste d'une douzaine de fictions et une deuxième fois pour le choix définitif des 3 ouvrages.

ARTICLE 4 - ELECTION DU LAUREAT

Le vote des lecteurs s'effectuera en ligne, sur le site internet dédié, jusqu'à la date mentionnée sur le site.

Ils voteront à l'aide d'un bulletin de vote virtuel où ils devront inscrire leur nom, prénom, adresse mail, nom de l'établissement et cocher le livre pour lequel ils se prononcent.

Le dépouillement virtuel sera réalisé sous contrôle du Directeur du Réseau des médiathèques de SQY.

Le résultat sera rendu public lors de la cérémonie de remise du Prix.

Des récompenses seront attribuées aux lecteurs ayant participé à ce vote. 5 lecteurs seront tirés au sort pour recevoir ces récompenses. 5 lots seront remis par SQY. Chacun de ces lots aura une valeur approximative de 50 €.

ARTICLE 5 - LE PRIX

Le prix Lire et Choisir de Saint-Quentin-en-Yvelines décerné à l'auteur lauréat est d'un montant de **2 000 €**.

Un trophée sera remis à l'auteur lauréat à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix.

ARTICLE 6 - LITIGES

Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée par une commission composée du Vice-Président en charge de la Culture de SQY, du Directeur du Réseau des médiathèques, ou de leurs représentants.

En cas de non résolution par les voies amiables, le litige sera de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Versailles.